Plainte ou main courante ?

Par carlos75

Bonsoir,

Je ne sais pas ce que je dois faire, j'hésite entre déposer une main courante ou porter plainte contre mes voisins parce qu'ils laissent leur chien aboyer dans la journée et en soirée. Hier soir, j'ai du contacter les forces de l'ordre qui sont arrivées quelques minutes après mon appel téléphonique pour qu'ils constatent les jappements du chien de mes voisins. Une des voisines et amie du couple est sortie de chez elle et a vu la présence des policiers sur mon palier. Elle a, j'imagine, hier soir ou dans la journée, contacté mes voisins pour les informer du passage des policiers. Ce midi et ce soir, quelques minutes après que je sois arrivé chez moi, j'ai encore entendu le chien aboyer. Il faut trouver une solution à ce problème de nuisance sonore. Si je porte plainte contre mes voisins auprès du procureur de la république que se passe t-il ensuite ? Si je choisis de faire une main courante, est-ce qu'elle va être remise à la police municipale ? Les voisins refusent d'acheter un boitier anti aboiement pour leur chien donc il n'y a pas de solution à mes yeux sauf que le chien soit mis en fourrière. Je ne sais pas quelle démarche, je dois entreprendre

merci d'avance

Par carlos75

on m'a parlé aussi de passer par un conciliateur de justice

Par carlos75

vous ne pouvez pas me renseigner ?

Par jodelariege

bonjour
cela s'apparente à un trouble anormal de voisinage; lisez la procédure ci dessous:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612#:~

et une main courante n'a aucun effet car elle reste dans un tiroir sans parvenir à un procureur ni à un voisin; le voisin n'est jamais prévenu d'une main courante...

Par morobar

Bonjour,
Si je choisis de faire une main courante, est-ce qu'elle va être remise à la police municipale
Mais où donc comptez-vous établir votre main courante, sinon dans un bureau des forces de l'ordre.
Une main courant c'est une déclaration unilatérale qui ne déclenche pas l'action publique.
Il parait que certains procureurs lisent le registre de temps à autre.
Un dépôt de plainte ouvre toujours une action publique.
Vous n'aurez guère de réponse, car les conflits de voisinage sont toujours délicat d'interprétation.

Par carlos75

j'ai un ami qui m'a conseillé de contacter l'A.D.I.L. Le juriste de l'A.D.I.L de mon département m'a informé que je pouvais par LRAR mettre en demeure mon bailleur social

---
Par morobar

C'est bien de mettre en cause le bailleur social.
Qui va répondre: on est passé par là et on n'a rien entendu.
Il parait plus utile de s'adresser au médiateur local.

Par carlos75

je me suis renseigné auprès de la maison de la justice et du droit de mon département. Je peux aussi prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice et le délégué du défenseur des droits

---
Par carlos75

qu'en pensez-vous ?

Par carlos75

est-ce qu'un délégué du défenseur des droits va résoudre mon problème de voisinage en obligeant mon bailleur social à intervenir auprès de mon bailleur social pour qu'il l'oblige à acheter un boitier anti aboiements pour que son chien cesse d'aboyer pendant son absence

---
Par jodelariege

bonjour
cela fait plusieurs fois que vous venez faire de la pub pour un site payant au forfait
de plus ce site dit:" machin.fr n'est pas un cabinet d'avocats et ne dispense par conséquent pas de conseils juridiques "
et plus loin sur la même page: "forfait juridique ,non juridique juridique plus.." juridique ,pas juridique ? curieux non?
et pas de pub SVP

Par carlos75

j'ai trouvé sur internet la liste d'associations défenseurs entre autre des locataires. Je compte aussi les contacter. Qu'en pensez-vous ?

Par carlos75

merci d'avance

Par carlos75

j'ai appris cet après-midi en parlant avec un locataire d'un autre immeuble qu'il y a plusieurs associations de défense des locataires dans mon département qui n'ont pas tous la même notoriété. il m'a dit que les problèmes de voisinage sont très fréquents dans les logements collectifs/ De plus, selon lui, il est très difficile de résoudre ce problème à l'amiable. Les plaintes du locataire sont souvent classées sans suite.
Est-ce que le conciliateur de justice est -il plus efficace pour gérer les problèmes de voisinage ?

Par Henriri

Hello !

Carlos, un conciliateur de justice fait de la conciliation... il ne rend pas la justice. Mais c'est une démarche qui peut débloquer une situation conflictuelle...
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[/url]

A+

Par carlos75

qu'en est-il des associations départementales des défenseurs des locataires? Sont-elles efficaces ?